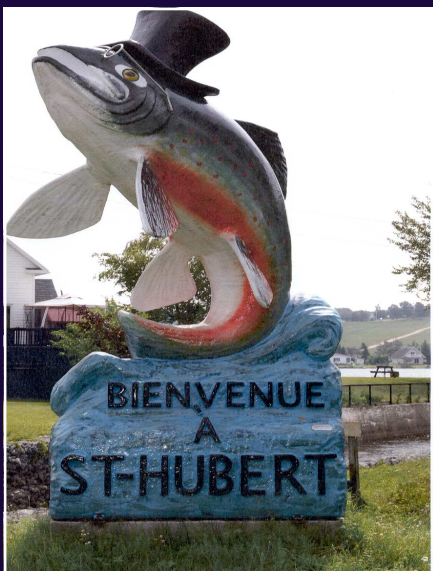




Journal municipal Saint-Hubert en Bref



Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

10, rue du Saint-Rosaire
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, (Québec) GOL 3L0

Téléphone : 418 497-3394

Télécopieur : 418 497-1187

Courriel : mun.st-hubert@sthubertrdl.qc.ca

Site Web : www.municipalite.saint-hubert-de-riviere-du-loup.qc.ca





Moulée - Semence - Engrais - Quincaillerie

Matériaux de construction
Peinture Inov - Gaz Sonic
Poêle et fournaise au bois

Récupération de gallons de peinture

2, rue St-Jean-Baptiste,
St-Hubert, G0L 3L0

Tél.: 418 497-3514 Fax: 418 497-1667

Berthier Malenfant, directeur général
Luc Malenfant, Président



Raymond Chabot
Grant Thornton

Dave Malenfant, CPA, CA, MBA

Directeur en certification et services conseils

Tél.: 418 862-1474, poste 210

Cell.: 418 894-5411

Saint-Hubert - Tél.: 418 497-1288

Saint-Cyprien - Tél.: 418 963-3137

malenfant.dave@rgt.com

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L.

300, boulevard de l'Hôtel-de-Ville

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5C6

Tél.: 418 862-6396

Téléf.: 418 862-3570

www.rgt.com

Comptables agréés

Membre de Grant Thornton International LTD

• Air climatisé : résidentiel / commercial • Ventilation • Réfrigération •



194, rue du Carrefour
St-Antoine (Québec) G0L 2J0
Fax : 867-4403

SERVICE 24 HEURES
862-6346



Pharmacie
P. Lépicier et M-H. Miousse Inc.

AFFILIÉE À :



Heures d'ouverture

Lundi-mercredi-jeudi-vendredi

9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Mardi

9h00 à 12h, 13h à 17h, 18h à 20h

Samedi et dimanche fermé

Bas St-Laurent Pharma
3, rue Principale Nord
Saint-Hubert (Québec) G0L 3L0
Téléphone : (418) 497-3925
Télécopieur : (418) 497-3926

Philippe Lépicier, B.Pharm., Ph.D.
pharmacien propriétaire

Plus de 100 bateaux à l'intérieur

Achat en ligne

www.CabanoMarine.com

1 800 806-2105 Sur la 185



environnement

www.campor.qc.ca

Tél. : 418 867-8577

Téléf. : 418 862-1032

98, rue des Équipements
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5W9

2378, de la Rotonde
Lévis (Québec) G6X 3C3

Cécile Guérette

Frites - Pizza - Liqueur
Hamburger - Hot dog
et encore plus...

48, Principale Nord • St-Hubert • G0L 3L0

418 497-2145

Transport RÉAL MALENFANT Inc.
COMMERÇANT DE BOIS DE SCIAGE



NIR : R : 0007840

TÉL. : (418) 497-2319

FAX : 497-1315

4, rue Simard, C.P. 6
St-Hubert
Cité Rivière-du-Loup
(Québec)



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

T 418 862-1823

F 418 862-3726

infos@cldrdl.com

riverieduloup.ca/cld



646, rue Lafontaine, bureau 201, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C8



MAISON FUNÉRAIRE
Marc-André Rioux Ltée

Gilbert Rioux, propriétaire

169, rue Lafontaine, C.P.934, Rivière-du-Loup G5R 3Z5
Téléphone : (418) 862-2668

Site Web : m-a-rioux.qc.ca
Courriel : info@m-a-rioux.qc.ca

Service d'un funérarium au 4, rue Mailloux, Saint-Hubert



Coiffure 2000

29, rue Taché Ouest
Saint-Hubert de Rivière-du-Loup
(Québec) G0L 3L0
Linda - Roseline
418-497-2000

La porte qui conduit à la Beauté depuis 27 ans



POMERLEAU
LES BATEAUX

84, Boulevard Cartier
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 2M9

Téléphone : 418 862-2022
www.pomerleaulesbateaux.com

Concessionnaire de l'année
Crestliner et Harris au Canada en 2012

PRIX ET SERVICE INCOMPARABLES AU QUÉBEC !



Services municipaux

Municipalité	Tél.: 418 497-3394 Télec.: 418 497-1187	
Maire	Napoléon Lévesque	poste 201
Conseillers	Rémi Ouellet, Gilles Couture, Michel Sawyer, Claude Boucher, Guy St-Pierre, Mélanie Leblond.	
Directrice générale	Sylvie Samson	poste 202
Inspecteur en bâtiments et en environnement et inspecteur agraire	Paul Pelletier	poste 204
Service incendie	Jacques-Éric Mercier	poste 206
Directeur des travaux publics	Denis Santerre	poste 320
Bibliothèque La Source	Rita Beaulieu	poste 209
Service des Loisirs	Jonathan Jalbert	poste 321
Agente de développement	Annie Côté	poste 205
Camping municipal	Bernard Goulet	Tél.: 418 497-1220
Évaluation - MRC de Rivière-du-Loup	Julie Avoine	Tél.: 418 867-2485
Policiers ressources	Simon Dufour et Jérémy Ruel	Tél.: 418 862-6303
Urgence	Tél.: 9-1-1	

Horaire du bureau municipal

Du lundi au mercredi

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h

Jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Vendredi

de 9 h à 12 h

Horaire de l'inspecteur en bâtiments et en environnement Monsieur Paul Pelletier



Lundi: 8 h 30 à 12 h

Mardi: 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h

Jeudi: 8 h 30 à 12 h

Voici l'horaire de l'agente de développement Madame Annie Côté

Semaine du 3 juin au 7 juin 2013

Lundi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Mardi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Semaine du 10 juin au 14 juin 2013

Lundi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Mardi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Cet horaire sera en alternance aux deux semaines



**DIRECTION DU
JOURNAL**

Sylvie Samson

**MISE EN PAGE
ET PUBLICITÉ**

Renée-Claude Leblond

La date de tombée pour
la réception des communiqués
est fixée au **20 juin 2013**.
Ceux-ci doivent être achemi-
nés au bureau municipal.
Aucun article ne sera accepté
après cette date.

S o m m a i r e

- 3- Notes municipales
- 4- Mot du maire, Congés Fériés, Versements de taxes, Friperie de Saint-Hubert
- 5- Calendrier de collecte des matières résiduelles et des matières récupérables, Comité d'embellissement, Clinique Chiropratique
- 6- Comité Saines habitudes de Vie, Invitation spectacle de talents locaux, Le retour du Bœuf-O-loisirs
- 7- Service d'information aux aînés
- 8- Bibliothèque La Source, remplissage des piscines
- 9- Mot de l'Association des riverains du Lac de la Grande-Fourche, Centre d'Action bénévole
- 10- Mot de l'inspecteur en bâtiments et en environnement
- 11- Projet de règlement décrétant la vidange des boues des fosses septiques, et accessoirement des fosses de rétention et des puisards
- 15- Réouverture des écocentres, 25e tournoi de balle familiale, Parade de la Saint-Jean-Baptiste
- 16- Casse-Croûte chez Dino, Mot de l'agente de développement, Message de prévention de la SOPFEU
- 17- Santé Sports Loisirs

Mot du maire

Bonjour à tous les concitoyens et concitoyennes de Saint-Hubert,

Je vais débiter en vous parlant d'un projet de règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques, fosses de rétention et puisards. Depuis presque 6 ans que l'on en parle et nous voilà rendu à l'étape de la prise de décision. Ce projet de règlement consiste à faire la vidange de toutes les fosses septiques et puisards située sur le territoire de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Il y a au moins un avantage, car le cout pour faire la vidange va être moindre, car tous les citoyens devront la faire. Vous pouvez prendre connaissance du projet de règlement dans les pages qui suivent dans le Saint-Hubert en bref.

Des travaux d'asphaltage seront réalisés encore cette année sur certains chemins de notre municipalité.

Nous sommes présentement à l'œuvre pour la construction des terrains sportifs (terrain de tennis, baseball, soccer et volleyball de plage). Un très beau projet qui fera en sorte que Saint-Hubert sera dotée d'installations sportives de premier ordre pour toutes les personnes, quel que soit leur âge.

Nous avons une nouvelle agente de développement qui se nomme madame Annie Côté. Je lui souhaite la bienvenue dans son nouveau travail. Je vous invite à venir la rencontrer pour vos projets de rénovation, de construction et pour toute nouvelle entreprise, car des programmes de subventions existent pour ces projets.

Bonne nouvelle, les négociations pour les deux tours de communication pour les téléphones cellulaires avancent à grands pas. Réalisation bientôt.

Un petit mot pour les usagers des lacs, il faut reboiser les rives. S'il vous plaît, il est demandé de respecter la bande de protection de 5 mètres (16') pour la tonde de pelouse et de replanter ou laisser les plantes qui naturellement pousseront à cet endroit.


Pour terminer, je vous souhaite un bel été, de belles vacances en étant sécuritaire sur nos lacs.

Bien à vous
Napoléon Lévesque, maire.

Passé un bel été



Congés Fériés

 Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le lundi 25 juin 2013** en raison de la Fête nationale du Québec.

De plus, le bureau municipal sera fermé **le lundi 1er juillet 2013** pour la Fête du Canada.

Nous vous souhaitons bons congés à tous !



Versements de taxes municipales

Nous rappelons aux contribuables bénéficiant du paiement des taxes en trois (3) versements que la date d'échéance est le **19 juin 2013** pour le deuxième versement.

Pour le troisième versement, celui-ci doit être fait au plus tard le **18 septembre 2013**.

Dans tous les cas, des frais d'intérêts de 15 % sont exigibles sur les arrérages.

Friperie de Saint-Hubert

Veuillez prendre note que la friperie sera fermée tous le mois de juillet et d'août.

Merci de votre compréhension !



Collecte des matières résiduelles et des matières récupérables

Depuis le 12 septembre 2012, la collecte des matières résiduelles se fait en alternance, aux deux semaines et le territoire est divisé en deux secteurs. Voici la description des deux secteurs. Ne pas oublier, qu'à partir du **20 mai 2013 et ce, jusqu'au 2 septembre 2013** inclusivement, la collecte saisonnière (été) des matières résiduelles se fera à tous les lundis pour le secteur 1 et à tous les mercredis pour le secteur 2.

SECTEUR 1

Chemin Taché Ouest;
Chemin Taché Est;
3e Rang du Sud-du-Lac;
Lac de la Grande-Fourche;
Lac Saint-Hubert;
Lac St-François;
Ancienne route 2.



SECTEUR 2

Rues du village, soient rue Bérubé, du Collège, du Domaine-Lavoie, Dumont, Gagné, Industrielle, Mailloux, Massé, Perreault, St-Jean-Baptiste, du Saint-Rosaire, Simard, de la Source, Principale Nord, Principale Sud;
Rang 1 Est et Ouest;
Rang 4 Est et Ouest;
Rang 5 Ouest (Rivière Petite-Fourche);
5e et 6e Rang;
Route 291 Sud;
Route St-Pierre.



JUIN 2013

D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4		6	7	8
9		11			14	15
16		18		20	21	22
23/30		25			28	29

JUILLET 2013

D	L	M	M	J	V	S
		2		4	5	6
7		9			12	13
14		16		18	19	20
21		23			26	27
28		30				

*Comité
d'embellissement
vous informe...*

Marché public


Ceux et celles qui auraient des produits, des légumes ou autres choses à vendre, vous êtes invités le 7 septembre 2013, de 12 h à 16 h à la salle l'Horizon de Saint-Hubert.

D'autres informations vous parviendront au mois d'aout 2013.


À surveiller...




Votre comité d'embellissement



Clinique
Chiropratique
Cacouna



Coop de solidarité
Santé SAINT-HUBERT



La Clinique Chiropratique Cacouna est fière d'être associée à la COOP Santé de St-Hubert.

En effet, Dre Anne-Michèle Bérubé, chiropraticienne est présente les jeudis à la clinique de St-Hubert.

Contactez le 418 862-6540 à Cacouna pour un rendez-vous. La clinique est située au 1, rue Massé à St-Hubert. Nous vous y attendons !

* Bienvenue aux membres et non-membres de la Coop.
** Des tarifs spéciaux s'appliquent aux membres de la COOP

Ressources en animation d'activités récréatives recherchées**Milieu scolaire et municipal****Adultes ciblés !**

Vous êtes à l'aise avec les enfants ? Vous êtes créatif et dynamique ? Vous avez le profil recherché !

Les écoles primaires et le milieu municipal ont besoin d'adultes âgés de plus de 18 ans désirant planifier et animer des activités multisports pour l'année 2013-2014. Et les besoins sont grands !

Milieu scolaire

Vous avez des disponibilités le midi, soit de 11 h 15 à 12 h 45 ? Ou immédiatement après les cours, soit de 15 h à 16 h 30 ? Toutes les écoles primaires de la Commission scolaire sises sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup auront besoin d'adultes animant des activités récréatives pendant l'heure du dîner et immédiatement après les cours, dès l'automne 2013! Redécouvrez les joies des jeux de votre enfance en recréant une ambiance de plaisir, avec du matériel accessible à l'école.

Ainsi, vous pourrez animer, en collaboration avec un élève de 5e ou de 6e année par exemple, des jeux impliquant au moins un ballon ou une balle (ballon chasseur, diamant, marteau, planète, prisonnier, basket-bac, minisoccer, etc), des jeux exigeant une rapidité de déplacement ou encore une vitesse de réaction pour récupérer un objet, fuir ou poursuivre un joueur (le chat et la souris, monsieur le loup, les pirates, le poulailler, tague, etc) ou des jeux se pratiquant en petit groupe et qui impliquent davantage des habilités psychomotrices telles que la coordination et l'équilibre (cloche-pied, corde à sauter (danser), Jean dit, marelle, viser le cône, etc).

Vous ne serez pas seul (e) dans cette amusante aventure : des banques de jeux approuvées vous seront fournies, indiquant l'âge approprié (niveau), le but du jeu, le nombre de joueurs, le matériel requis, le déroulement et les variantes proposées. De plus, la direction de l'école et le personnel enseignant vous accompagneront tout au long de l'année scolaire.

Milieu municipal

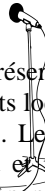
Vous avez des disponibilités en semaine (lundi au vendredi) ou le samedi? Toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup désirent améliorer l'offre d'activités de loisirs, récréatives, sportives ou de plein air aux citoyens mais... les ressources sont rares! Ballon-balai, baseball, basketball, danse, gymnastique, hockey, karaté, soccer, volleyball, zumba... et plus encore ... toutes les compétences sont les bienvenues!

Cette invitation a piqué votre curiosité? Aiguiser votre intérêt? Où vous connaissez une personne pouvant être intéressée par cette offre? N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Contactez-moi !

Mylène Croteau, coordonnatrice

Comité saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup
310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3
Téléphone bureau : 418 867-2485 poste 244
Télécopieur : 418 867-3100
Courriel : mylene.croteau@mrc-riviere-du-loup.qc.ca



Invitation spectacle de talents locaux
Le 22 juin 2013

La présente est pour vous informer qu'il y aura un spectacle de talents locaux lors de la Fête Nationale qui se tiendra le 22 juin 2013. Le contenu de l'activité sera offert au public gratuitement et nous aimerions comme par le passé, tenir ce genre d'événement afin de montrer à toute la population de notre petite communauté, à quel point le talent musical et artistique est développé chez nous.

Présentement, nous sommes à la recherche de personnes étant en mesure de présenter des numéros de chants, d'humour, de danse, d'illusion, etc. Pour ce faire, vous n'avez qu'à donner votre nom afin de participer à cette activité qui se tiendra le samedi 22 juin dès 19 h 30 dans le stationnement de l'aréna à l'extérieur (si la température est clémente).

Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec Jonathan Jalbert au 418 497-3394 poste 321 ou Manon Belzile au 418 497-1918

**Le retour du Bœuf-O-Loisirs****Cout du billet 10 \$****Tirage le 22 juin 2013 à partir de 13 h 30**
Dans l'Aréna Marcel Aubut

- * 300 billets en circulation;
- * Cout de l'abattage, débitage et de l'emballage inclus dans le prix du gagnant;
- * Le bœuf fera son entrée dans l'aréna dès 13 h 30 et le premier besoin fait sur le sol équivalra au carreau gagnant, peu importe la grosseur du dépôt;
- * S'il y avait plus d'un carreau touché par le dépôt, il y aurait un partage du prix entre les carreaux gagnants;
- * Pour l'événement, l'aréna sera séparé en deux et les carreaux seront d'une grandeur d'un (1) pied carré;
- * Pour vous procurer des billets, contacter Jonathan Jalbert au 418 497-3394 poste 321 ou auprès des membres du comité des Loisirs;
- * Le bœuf est commandité par le Service des Loisirs et l'Abattoir Denis Beaulieu.



La procuration

Question : Combien de types de procuration existe-t-il ?

Réponse :

La procuration est un mandat, en ce sens qu'il s'agit d'un contrat par lequel une personne en autorise une autre à accomplir à sa place des actes administratifs courants (paiement de factures, opérations bancaires ou autres actes plus importants comme la signature d'un bail de logement ou la vente d'un immeuble).

Il concerne seulement l'administration des biens matériels.

La procuration peut être verbale ou écrite, mais la procuration écrite est préférable puisqu'elle rend officiel le rôle de mandataire confié à la personne de son choix. La procuration écrite devrait contenir la date de sa rédaction, le nom du mandant et celui du mandataire et la description de la responsabilité qui lui est confiée.

Il existe 3 types de procuration :

Procuration spécifique

Elle ne touche qu'une tâche particulière, par exemple, vendre une voiture. Dans ce cas, il est préférable d'utiliser la procuration préparée à cette fin par la Société de l'assurance automobile du Québec dont voici les coordonnées : Société de l'assurance automobile du Québec. Dans tous les cas et notamment celui de l'administration ou la vente d'un immeuble, il est important de ne pas permettre au mandataire d'encaisser les chèques de loyer ou celui provenant du produit de la vente de l'immeuble.

Procuration générale

C'est la procuration la plus complète. Elle concerne l'ensemble des affaires d'une personne et permet au mandataire de faire tous les actes que le mandant pourrait faire (vendre sa maison, changer d'institution financière, annuler un bail, encaisser des placements, etc.). Il est important de nommer une personne de confiance. Vous pouvez consulter un notaire ou un avocat afin de vous assurer que ce type de document répond à vos besoins.

On peut aussi limiter les pouvoirs confiés au mandataire et préciser une limite de temps.

Procuration bancaire

C'est un document par lequel une personne donne le pouvoir à une autre d'effectuer toute opération concernant un ou plusieurs comptes bancaires, placement, etc. Il s'agit en pratique d'un chèque en blanc. Pour diminuer les risques d'exploitation financière, il est important de fixer une limite dans le temps, sur le type de transaction et sur les montants retirés. La procuration devient nulle au moment que le mandant devient inapte.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Il est recommandé de consulter le site de la Chambre des notaires. Le dépliant « La Procuration » contient un modèle de chacun des trois types de procuration et est disponible à Services Québec.

Aspect financier

Selon la démarche entreprise.

Pour les personnes à faible revenu, il est possible de recevoir gratuitement ou à peu de frais les services d'un avocat ou d'un notaire de l'Aide juridique.

Droits des grands-parents

Question : Le père ou la mère peuvent-ils empêcher les relations personnelles entre grands-parents et petits-enfants ?

Réponse :

En tant que grands-parents, la loi reconnaît le droit de maintenir des relations personnelles avec les petits-enfants sous diverses formes : visites, sorties, conversations téléphoniques, correspondance ou rencontres familiales.

Le père et la mère des petits-enfants **ne peuvent pas**, sans invoquer des motifs graves, **empêcher les relations personnelles** entre grands-parents et petits-enfants.

Conditions et démarches pour accéder aux services

En cas de litige, se présenter devant le tribunal qui établira des modalités d'entente.

En tout temps, le juge prend prioritairement en considération l'intérêt des petits-enfants et les consulte au besoin.

Il prend en considération leur âge, leurs besoins affectifs, leur personnalité, leur milieu familial et le lien entre vous et les parents, votre personnalité et la nature des liens entre vous et les petits-enfants.

Pour faire établir le droit de maintenir des relations personnelles avec des petits-enfants et, s'il y a lieu les conditions et les modalités d'exercice de ce droit, il faut présenter une requête au tribunal en retenant les services d'un avocat.

Aspect financier

Pour les grands-parents à faible revenu, il est possible de s'adresser à un avocat de l'Aide juridique.



BIBLIOTHÈQUE LA SOURCE

Un endroit où on aime revenir

Bienvenue à tous les lecteurs!

Le club de lecture d'été : Raconte-moi une légende ... Invitation à tous nos jeunes lecteurs à y participer durant les vacances.

Le prochain changement de livres à la bibliothèque aura lieu le mardi 18 juin 2013.

Exposition spéciale sur le thème : Horreur fantastique du 18 juin au 4 octobre 2013.



La bibliothèque sera fermée le 24 juin (Fête nationale du Québec) et le 1er juillet (Fête du Canada)

Bonne fête des Pères !

Bonnes vacances et bonne lecture !

Heures d'ouverture jusqu'au 21 juin inclusivement

Lundi de 14 h 30 à 16 h

Mercredi de 19 h à 20 h 30

Vendredi de 19 h à 20 h



Heures d'ouverture à partir du 26 juin

Mercredi de 19 h à 20 h 30

Pensée

Partout où tu vas, n'oublie pas d'y apporter ton cœur !

Remplissage des piscines

L'été arrive à grands pas et plusieurs auront envie de remplir leur piscine pour la belle saison. De façon générale, les propriétaires de piscine utilisent leurs boyaux d'arrosage et parfois même ceux de leurs voisins pour effectuer le remplissage. Bien que cette méthode semble simple, elle n'est pas sans frais. J'aimerais vous faire prendre conscience que l'eau utilisée pour les piscines provient de notre usine de filtration, qu'elle est parfaitement potable avant même qu'elle ne tombe dans votre piscine pour être traitée à nouveau tout au long de l'été par votre système.

La municipalité désire vous offrir une alternative. Question de garder l'eau potable pour des fins de consommation, nous aimerions cette année tenter l'expérience d'un remplissage des piscines par le Service de Sécurité Incendie. Équipés pour le transport et le transfert de l'eau, des pompiers seraient disponibles pour le remplissage des piscines suivant un horaire convenu avec les propriétaires intéressés.

Souhaitant réduire la demande faite au système de filtration de l'eau potable pendant cette période, les pompiers puiseraient l'eau de lacs et rivières pour remplir les piscines. Toutes les résidences desservies par le réseau d'aqueduc pourraient recevoir ce service gratuitement tandis que ceux demeurant à l'extérieur du réseau d'aqueduc se verraient facturer un montant forfaitaire de 100 \$. Avant le déchargement, un formulaire de Dé-
gagement de responsabilité devra être signé par le propriétaire pour tous bris lors des manœuvres ou à la suite de, au bâtiment, terrain, équipement, personne, etc.

Les personnes intéressées sont invitées à laisser leur nom au bureau municipal, elles seront recontactées pour établir un horaire de livraison.

Jacques-Éric Mercier, dir.

Caserne 19

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup



Mot de l'Association des riverains du Lac de la Grande-Fourche

Riverains et riveraines,

Enfin, le beau temps est de retour et nous pouvons commencer à ouvrir nos chalets pour l'été. Les septiques ont été confondus, car malgré l'épaisseur de la glace, le lac a « callé » dans les mêmes dates qu'habituellement. La température aidant, la fonte de la glace n'a donc pas causé trop de dommages cette année.

Le comité des riverains, tel un ours, a hiberné cet hiver. Soyez certain par contre qu'il ne chômera pas cet été! Beaucoup de cartes de membres sont à renouveler cette saison. Nous comptons donc sur votre participation lorsque la personne responsable de votre chemin se présentera à votre porte.

Le programme des chemins se poursuivra cet été comme dans les années passées. Les formulaires sont disponibles au Marché Richelieu auprès de Sébastien.

Nous continuerons également le travail sur la caractérisation des fosses septiques et sur le projet d'ensemencement du lac.

Je profite de l'occasion pour féliciter monsieur Bernard Goulet pour la qualité de la gestion du camping municipal. Je pense sans trop me tromper que cette saison, le camping accueillera un nombre record de visiteurs.

La date de l'AGA vous sera communiquée dans un prochain message.

J'aimerais aussi vous rappeler d'être **TRÈS PRUDENTS** lorsque vous circulez sur le lac avec quelconque embarcation.

N'oubliez pas également de nous signaler (à un membre du conseil ou à monsieur Paul Pelletier, inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité) si vous constatez la présence d'algues bleues. Nous continuerons, comme par le passé à prendre des échantillons dans les fossés et à prendre des mesures de transparence de l'eau tout au long de l'été.

Bon été à tous!

Sébastien Thériault, président de l'Association des riverains



Vous accompagnez un proche aîné au quotidien ?

CAFÉS-RENCONTRES SOUS LE THÈME DE LA PROCHE AIDANCE AU COEUR DE NOS VIES

VOUS DEVEZ VOUS ABSENTER DU TRAVAIL POUR ACCOMPAGNER VOTRE PARENT CHEZ LE MÉDECIN ?

VOUS AVEZ MOINS DE TEMPS POUR VOS AMIS CAR VOUS DEVEZ PRENDRE SOIN DE VOTRE CONJOINTE ?

VOUS HÉBERGEZ UN PARENT ÂGÉ ET VOUS DEVEZ CONCILIER TRAVAIL, FAMILLE ET RÔLE D'AIDANT NATUREL ?

SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE DES RESSOURCES POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS SOUTENIR DANS CE RÔLE ?
VENEZ VOUS INFORMER ET PARTAGER AVEC DES GENS QUI VIVENT UNE SITUATION SIMILAIRE.

QUAND: MARDI 25 JUIN 2013

19 H

OÙ: CAB DES SEIGNEURIES
9, RUE LAFONTAINE
RIVIÈRE-DU-LOUP

QUAND: MERCREDI 26 JUIN 2013

19 H

OÙ: COOP SANTÉ ST-HUBERT
1, RUE MASSÉ
ST-HUBERT

* EN COLLABORATION AVEC LA
COOP DE SANTÉ ST-HUBERT

QUAND: MERCREDI 3 JUILLET 2013

13H30 H

OÙ: PAVILLON DE L'AMITIÉ
140, ST-JEAN-BAPTISTE
L'ISLE-VERTE

* EN COLLABORATION AVEC LE
CLUB DES 50 ANS ET +

CENTRE
D'Action BÉNÉVOLE
DES SEIGNEURIES

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION
LAURIANNE LABONTÉ
418 867-3130 POSTE 217

L'APPUI POUR
LES PROCHES
AIDANTS
BAS-SAINT-LAURENT

MOT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

Nouvelles recommandations pour préserver la santé de nos lacs

Les lacs sont, tout le monde le sait, des milieux de vie aussi riches que fragiles, il est donc très important de prendre tous les moyens possibles pour protéger une telle richesse qui bénéficie à tous les riverains.

À l'émission « La Semaine Verte » du 3 mars 2013 (disponible sur Toutv) un reportage très intéressant nous a été montré sur un lac entouré de plusieurs résidences. Au fil des ans, les propriétaires des résidences en bordure du lac constataient que la qualité de l'eau du lac s'était beaucoup dégradée, de la vase et des plantes aquatiques envahissaient de plus en plus le plan d'eau. Des couts de 3 millions étaient engagés pour tenter de remettre en bon état 14 % de la superficie du lac.

À la question : est-ce que les travaux en cours allaient corriger la situation, des biologistes consultés émettaient de fortes réserves, ces scientifiques de l'environnement ne s'attendaient pas à ce que les travaux de dragage en cours viennent solutionner cette situation à long terme, ils recommandaient plutôt que les rives déjà déboisées et dénaturées soient protégées des tondeuses à gazon, ceci afin que la végétation d'origine reprenne naturellement sa place et remplisse son rôle de filtre pour purifier d'une façon naturelle les eaux s'écoulant vers le lac.

Suite à toutes les études réalisées au Québec et ailleurs sur la protection des lacs, la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup préconise la prévention maintenant plutôt que la réparation à grands frais pour plus tard.

Donc dans un premier temps, il est demandé qu'une bande de protection de 5 mètres (16') en bordure du lac soit respectée, ceci dans le cas où le terrain a été aménagé avant 1991, après cette date on comprend que le terrain ne pouvait pas être déboisé ni nettoyé de sa végétation d'origine, donc cette notion de 5 mètres ne vient pas remplacer la bande de protection de 10 mètres ou 15 mètres selon l'escarpement qui est en vigueur depuis le RCI de 1984.

Dans cet espace il est, à partir de maintenant, fortement recommandé :

- de cesser la tonte de la pelouse
- de replanter ou de laisser pousser les plantes qui naturellement pousseraient à cet endroit (voir le site internet banderiveraine.org)

Pour les résidences implantées à moins de 10 mètres d'un lac, une bande de 3 mètres autour de la résidence pourra continuer à être entretenue à la tondeuse.

Des vérifications seront faites au cours de l'été et si on constate que cette bande de protection n'est pas mise en place par une grande majorité des riverains, la municipalité pourra choisir des moyens plus coercitifs.

Dans le même objectif de préservation de la qualité de l'eau des lacs, la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup prévoit adopter, très prochainement, un règlement qui organisera sur son territoire la vidange des fosses septiques, des puisards et des fosses de rétention dans les délais prescrits au règlement Q2-r.22.

Pour toutes questions, vous pouvez me contacter au bureau municipal le lundi matin, le mardi toute la journée et le jeudi matin.

Les canards

Certaines personnes aiment beaucoup nourrir les canards sauvages qui fréquentent les lacs de la municipalité. Certains en viennent même à présenter une certaine forme de domestication en venant en famille quêter leur pitance.

Attention, la présence d'un grand nombre de ces jolis oiseaux amène la pollution de l'eau. Leurs excréments apportent des nutriments ainsi qu'une contamination bactériologique qui peut contaminer l'eau du lac et amener du même coup des problèmes à la santé humaine : conjonctivite, dermatite, etc.

Le nourrissage par les humains est aussi d'une certaine façon nuisible pour les canards, ceux-ci étant moins farouches ils sont plus faciles à attraper par les prédateurs, et comme ils n'ont pas assez peur des humains ils deviennent des proies faciles pour les chasseurs à l'automne. On voit même parfois des situations où des canards trop gras ne peuvent s'envoler vers le sud avant l'hiver.

Il est préférable d'utiliser des jumelles pour les voir de loin et d'en voir un peu moins qui fréquentent le lac.

La moule zébrée

La moule zébrée attend pour entrer dans nos lacs, ne lui donnons pas la chance de le faire. Ce mollusque au développement phénoménal cause des dommages considérables une fois installés dans un plan d'eau. Actuellement il n'existe pas de moyen d'éliminer ce parasite une fois qu'il s'est installé dans un plan d'eau.

Pour lui interdire l'accès à nos lacs :

- * lavez toute embarcation qui a navigué dans les régions plus au sud où l'infestation est présente;
- * lavez aussi tous les accessoires de pêche ou de navigation qui sont dans l'embarcation;
- * pensez aussi à l'eau de refroidissement du moteur.

Idéalement l'eau de lavage devrait être très chaude avec un ajout d'eau de javel en faible concentration. Éviter que cette eau s'écoule vers le lac.

**Projet de règlement décrétant la vidange
des boues des fosses septiques,
et accessoirement des fosses de rétention et des puisards**

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du règlement

2. Objectif du règlement

Par ce règlement, la municipalité décrète qu'en vertu de l'article 13 du règlement Q-2, r.22, elle verra à ce que sur son territoire, soit faite la vidange des fosses septiques (avec aussi nettoyage du préfiltre si c'est le cas). Ce règlement prévoit aussi s'assurer de la vidange des fosses de rétentions et des puisards domestiques (implantés avant Q-2, r.8).

3. Terminologie définitions

Pour les fins du règlement, les définitions retrouvées au règlement Q- », r.22 (et suivants) s'appliquent.

Les définitions de certains autres mots utilisés dans ce règlement ont le sens qui leur est attribué à la présente rubrique,

Aire de service : espace sur le terrain où peut se stationner le camion effectuant les travaux de vidange des boues.

Entrepreneur : entrepreneur dont les services ont été retenus par la municipalité pour effectuer la vidange des boues.

Puisards : réservoir souterrain servant à emmagasiner et à intégrer dans le sol les eaux usées sanitaires avant que le règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.8 (entré en vigueur en 1981) rende obligatoire l'utilisation de la fosse septique.

4. Territoire d'application

L'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup qui n'est pas desservi par le réseau municipal d'égout sanitaire.

5. Délai des vidanges des fosses septiques

Les délais de vidange sont :

Aux 4 ans pour la fosse septique d'une résidence secondaire (qui est habitée moins de 6 mois à chaque année);

Aux 2 ans pour la fosse septique d'une résidence habitée à l'année.

6. Vidanges des autres type d'installation

À tous les ans pour les puisards non polluants.

À tous les deux ans pour les puisards non polluants où il est déclaré (par écrit) par le propriétaire que l'installation est utilisée moins de 30 jours par année.

Au besoin pour les fosses de rétentions.

**Suite du projet de règlement décrétant la vidange
des boues des fosses septiques,
et accessoirement des fosses de rétention et des puisards**

7. Liste

La municipalité dresse une liste qui détermine, par adresse, les fosses et puisards à vidanger à chaque année.

8. Soumission

La municipalité ira en soumission à chaque 2 ans pour la vidange des boues des fosses et des puisards. La soumission déposée par l'entrepreneur pour la vidange des boues devra être en relation avec le volume à pomper de chaque installation (voir q-2, r.22, article 6). Un montant sera aussi déterminé pour le nettoyage de chaque préfiltre.

9. Calendrier de vidange

À chaque année la municipalité détermine avec l'entrepreneur le calendrier des vidanges, elle informe par la suite les contribuables par le biais du bulletin municipal le Saint-Hubert en Bref.

10. Réduction du volume des boues à traiter

Conformément à la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles, pour diminuer le volume des eaux usées à traiter, pour les fosses septiques uniquement sera priorisé un camion muni d'un équipement de pompage conçu (et certifié) (par exemple un camion équipé de la Technologie Juggler Mc) afin de retenir les solides et remettre les eaux préalablement clarifiées dans la fosse septique.

11. Aire de service pour le camion

Le propriétaire doit indiquer clairement l'aire de service ou le camion effectuant les vidanges peut se stationner en toute sécurité.

L'entrepreneur et ses employés doivent s'assurer que sur chaque propriété le camion s'installe dans une aire de service approprié afin de ne pas endommager le terrain du propriétaire de l'installation à vidanger.

12. Vidange des 2 parties d'une fosse septique

En tout temps les 2 parties d'une fosse septique doivent être vidangées.

L'entrepreneur s'assure de vidanger dans un premier temps l'amont de la fosse septique et l'aval en deuxième temps.

13. Nettoyage du préfiltre

Dans le cas des fosses septiques munies d'un préfiltre, l'entrepreneur nettoie cet élément en dernière étape de la vidange.

**Suite du projet de règlement décrétant la vidange
des boues des fosses septiques,
et accessoirement des fosses de rétention et des puisards**

14. Mauvais fonctionnement

Si l'entrepreneur constate que l'eau du terrain ou du système d'épuration revient dans la fosse ou le puisard, il doit cesser le pompage, avertir le propriétaire et la municipalité. Si le propriétaire demande que la vidange se continue, il s'engage alors à assumer les frais supplémentaires reliés aux volumes supplémentaires pompés.

15. Rapport

Si l'entrepreneur constate un bris ou un mauvais fonctionnement de l'installation, il doit en informer par écrit le propriétaire et la municipalité. Un formulaire de rapport à cet effet sera fourni par la municipalité Annexe 1.

16. Installation septique défectueuse

Lorsqu'il est constaté que tout élément constituant une composante d'une installation septique n'est plus fonctionnel, cette installation devra être refaite en conformité au règlement en vigueur, ces travaux devront être réalisés dans le court délai qui sera déterminé par la municipalité.

17. Surveillance

À tout moment, les responsables de la municipalité peuvent vérifier sur le terrain la qualité du travail effectué par l'entrepreneur.

18. Facturation

L'entrepreneur facture au prix ayant été déterminé dans la soumission chaque propriétaire concerné, une copie de chaque facture est remise à la municipalité.

19. Indication du ou des regards

Le propriétaire indique par un piquet au bout rouge l'emplacement de la fosse ou du puisard à vidanger.

20. Accessibilité pour la vidange

Le propriétaire dégage chaque couvercle pour que l'élément à vidanger soit facilement accessible et que le sol environnant ne tombe pas à l'intérieur de la fosse ou du puisard.

21. Rapport de l'entrepreneur

Avant le 1 novembre de chaque année, l'entrepreneur doit fournir la liste et le rapport concernant les installations vidangées dans l'année.

**Suite du projet de règlement décrétant la vidange
des boues des fosses septiques,
et accessoirement des fosses de rétention et des puisards**

Annexe 1

Rapport de mauvais fonctionnement de l'installation septique

Adresse _____

Propriétaire _____

Date de la visite _____

Mauvais fonctionnement constaté :

- 1- Retour d'eau dans la fosse durant la vidange []
- 2- Couvercle non dégagé []
- 3- Site de la fosse non identifié []
- 4- Couvercle de la fosse défectueux []
- 5- Fosse non accessible []
- 6- Installation écroulée []
- 7- Autre []

Décrire la situation rencontrée : _____

8- Signature du technicien ayant effectué la visite :

Nom en lettre moulées

Signature

Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup**Réouverture des écocentres**Écocentres
MRC de Rivière-du-Loup

C'est à compter du 29 avril 2013 que les écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup ont ouvert leurs portes. Profitez de ces points de dépôt pour disposer de vos matériaux récupérables de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement !

Voici un rappel des matières acceptées :

- * **Branches et bois**
- * **Accessoires pour la maison** : portes, fenêtres, poignées, lavabos, baignoires, rampes
- * **Agrégats** : gravier, béton, asphalte, briques (en très petites quantités seulement)
- * **Matériaux secs** : bardeau d'asphalte, gyproc, vitre, miroir, porcelaine, revêtement de masonite, mélamine
- * **Encombrants** : électroménagers (poêle, frigo, laveuse, etc.) et mobilier réutilisable seulement (divan, table, étagère, meubles d'extérieur, etc.)
- * **Métal** : tuyaux, jantes de pneu, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques
- * **Ordinateurs et appareils électroniques** : fonctionnels ou non, (CD et DVD : séparer les disques et les pochettes)
- * **Pneus de véhicules automobiles** (maximum 48 ½ pouces)
- * **Résidus domestiques dangereux (RDD)** : huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, piles, produits d'entretien ménager...
- * **Résidus verts** : feuilles mortes, gazon coupé, résidus de jardin...
- * **Vêtements et accessoires** : Lorsque les vêtements et accessoires sont réutilisables, privilégiez les comptoirs d'aide et les friperies

MATIÈRES REFUSÉES : Matelas, futon, caoutchouc, styromousse, laine minérale et autres isolants, toile (abri, piscine, etc.), revêtement de vinyle, préclart et tuiles, déchets domestiques (sac vert), carcasse d'automobile, carcasse d'animal, BPC, cyanure, déchets radioactifs et biomédicaux, produits explosifs et munitions, terre contaminée, produits commerciaux et industriels

Attention, des frais s'appliquent pour les déchets

Volume équivalent à un bac roulant: 5 \$

Remorque domestique (4' x 8' x 2'): 15 \$

Encombrants (matelas, futon, mobilier non réutilisable ni récupérable 5 \$

Écocentre de Rivière-du-Loup : 100, rue Delage

Heures d'ouverture : du lundi au samedi, de 8 h à 16 h

Écocentre de Saint-Hubert : 1er rang est, Canton Demers (ancien dépôt en tranchée)

Heures d'ouverture : les lundis et samedis, de 8 h à 16 h

Pour information : 418 856-2628 ou 1 888 856-5552, www.co-eco.org



*25^e tournoi de
Balle familiale*

21-22-23 juin 2013

Au profit de l'association de
Hockey mineur de Saint-hubert

Admission : 2 \$

Restaurant et bar sur place

Venez encourager nos 14 familles !



**Parade de la Saint-Jean-Baptiste
Le 23 juin 2013 à 19 h 30**

Nous sommes à la préparation de la parade de la Saint-Jean-Baptiste dans les rues de Saint-Hubert.

Nous désirons inviter les commerces, les entreprises, les comités et tous les gens de notre municipalité à confectionner un « char allégorique » pour cette parade.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire avant le 7 juin 2013, il faut communiquer avec

Stéphanie Lagacé au 418 491-1223 ou 418 497-3100

Stéphanie Ouellet au 418 497-2097

Renée-Claude Leblond au 418 497-3633



Casse - Croûte Chez Dino

Le Casse - Croûte Chez Dino est maintenant ouvert pour vous servir, avec ses nouveautés !



Venez découvrir la poutine du mois et bien sûr nous avons toujours nos délicieuses 25 sortes de poutine, pizza, frites maison, notre comptoir glacé, menus approuvée par « Simply For Life » et beaucoup d'autres choix.

N'oubliez pas de surveiller les événements à venir le 25, 26, 27, 28 juillet 2013.

La Marquis et toute son équipe vous souhaitent la bienvenue et seront là pour vous servir.



Mot de l'agente de développement

Bonjour,

Je me présente, Annie Côté. Il me fait plaisir d'assurer la relève de madame Marie-Hélène Caron, à titre d'agente de développement rural pour la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Je poursuivrai le soutien offert à votre communauté aux projets de développement présents et futurs.

C'est donc avec enthousiasme que je porterai mon mandat au service de votre collectivité. Je desservirai également la municipalité de Saint-Modeste. Je serai donc disponible selon l'horaire suivant :

Municipalité de Saint-Hubert :

Le lundi et mardi au 418 497-3394 poste 205

Municipalité de Saint-Modeste :

Le jeudi et vendredi au 418 867-2352 poste 203

Les mercredis, je serai en alternance dans chaque municipalité



MESSAGE DE PRÉVENTION

À l'intention des quadistes

Les quadistes sont de plus en plus nombreux dans les zones rurales et périurbaines. Aussi, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) désire sensibiliser cette clientèle aux risques d'incendie de forêt.



Une cigarette peut laisser des traces

un silencieux aussi!

Vous voulez fumer?

- ✓ Immobilisez-vous sur une surface dégagée.
- ✓ Éteignez bien votre cigarette avant de reprendre vos activités.

Assurez-vous du bon état du silencieux de votre VTT. Nettoyez-le régulièrement; l'accumulation de broussailles peut, dans certains cas, provoquer une surchauffe et amorcer un foyer d'incendie.

Un quadiste

averti...

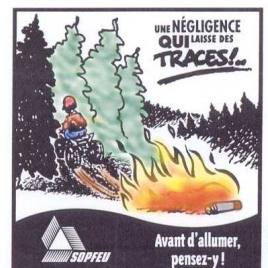
- ✓ éteint le moteur lors d'un arrêt prolongé;
- ✓ s'assure d'avoir en sa possession un extincteur (1 kg de classe ABC);
- ✓ s'informe du danger d'incendie et, lorsque celui-ci est élevé, emprunte les sentiers existants (sur sol minéral);
- ✓ qui fait un feu de camp :
 - choisit un endroit dégagé,
 - le fait de petite dimension,
 - assure une surveillance constante,
 - prend le temps de l'éteindre avant de quitter les lieux.

Au printemps, il faut être

très prudents!

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensolaillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Méfiez-vous des apparences! Le temps frais et la présence de neige dans certains secteurs ne constituent en rien une protection contre la négligence!



Un message de votre service d'incendie en collaboration avec la SOPFEU

Camp de jour 2013

et

Soccer Inter-municipale

L'inscription au camp de jour se fera les lundis 5 et 12 juin 2013 de 18 h à 20 h dans la Salle Desjardins du Centre des loisirs. Il est grand temps d'inscrire vos jeunes de 4 à 13 ans. Pour le soccer inter-municipale, cette année, une (1) seule pratique par semaine qui se déroulera le soir et une possibilité de 3 à 4 parties et du tournoi de fin de saison. Pour informations, veuillez communiquer avec Jonathan Jalbert



**Jonathan Jalbert technicien en loisirs:
497-3394 poste 321**

Ligue de balle donnée du mercredi

La ligue de balle donnée mixte du mercredi reprend du service cette année encore! Avec le succès de l'année dernière avec plus de 36 joueurs réguliers, dont 6 femmes, la ligue est en mode de recrutement pour sa deuxième année! L'âge minimum est de 15 ans.



Vous pouvez vous inscrire afin d'être un joueur régulier ou remplaçant. Les équipes (4) seront issues d'un repêchage le 19 juin au soir!

Fête Nationale

Voici la programmation de la Fête Nationale

Samedi 22 juin 2013:

19 h (extérieur aréna)

Discours patriotique

19 h 30 (extérieur aréna)

Talents locaux (chants, danses, contes, humour, etc)

Info ou inscription: 418-497-3394 poste 321

21 h 30 (extérieur aréna)

Feu de joie et musique d'ambiance

22 h (extérieur aréna près du feu de joie)

Chansonnier Rémy St-Gelais



Tournoi de Balle Familiale

Soyez présent du 21 au 23 juin pour cet événement annuel tant attendu! Pour sa 25^{ème} année d'existence, la programmation sera une des plus intéressante! Info: Marco Morin 418-497-3874

Entraîneurs de soccer

Le Service des loisirs est à la recherche d'entraîneurs pour la prochaine saison de soccer qui se tiendra durant le camp de jour 2013. L'entraîneur bénévole aura une pratique par semaine le soir et 3-4 parties durant l'été ainsi que le mini tournoi de fin de saison. Cette année encore 3 catégories sont visées : 4-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans. Vous pouvez communiquer avec Jonathan Jalbert.



Terrains sportifs

Surveillez bientôt l'ouverture des nouveaux terrains sportifs, baseball / soccer, tennis et de volleyball de plage.



Une ouverture officielle avec le commanditaire majeur du terrain aura lieu au courant de l'été 2013.

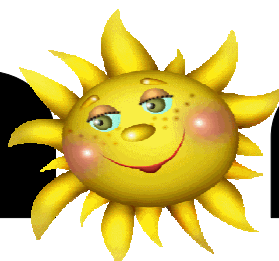
Tournoi balle donnée des entreprises

Il est temps de réserver votre place au tournoi de balle donnée des entreprises qui se tiendra les 18 et 19 août 2013! Vous devez avoir une équipe formée de travailleurs, conjoint (e) et ou, d'enfant (s).

L'équipe doit être composé de 11 joueurs, minimum 2 femmes ou 1 femme et un jeune de moins de 14 ans. Une liste devra être fournie avec les preuves de travail.

Le cout de chaque équipe est fixé à 250 \$ dont 225 \$ remis automatiquement en bourse! Pour inscrire votre équipe téléphoné à Jonathan Jalbert au 418 497-3394 poste 321.

ANNONCES



Tu cherches un emploi ?



Viens nous rencontrer, nous pouvons t'aider.

96% de nos membres ont trouvé l'emploi désiré à l'intérieur de 3,1 semaines.



Nous pouvons vous aider que ce soit pour rédiger un curriculum vitae, consulter nos listes d'employeurs, vous outiller dans vos démarches, répondre à vos questions, etc.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au 61, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup ou contactez-nous au **418 867-8685.**

S.V.P.
Faites parvenir votre annonce et votre paiement ou passez au bureau municipal, au 10, rue du Saint-Rosaire, avant la date de tombée des articles.

GANODERMA LUCIDUM AVEC ANTIOXYDANTS ET PHYTONUTRIMENTS, EST L'ÉLÉMENT LE PLUS PROCHE DE LA PERFECTION NUTRITIONNELLE DANS LA NATURE.

100% GANODERMA LUCIDUM CERTIFIÉ BIOLOGIQUE

ORGANO GOLD
MICRO-ENTREPRISE DISPONIBLE

C'EST SIMPLE, C'EST FACILE, C'EST DU CAFÉ!

LE CAFÉ QUI APORTE LES TRÉSORS DE LA TERRE AU PEUPLE DU MONDE

Pour plus d'informations
Anne 418-910-0535



SERVICE DE RAMONAGE M. OUELLET ENR.
Marcel Ouellet
479, rue Notre-Dame Ouest
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
Téléphone; 418 851-4556

Pour la saison 2013, le ramonage des cheminées se fera dans la semaine du **22 juillet 2013**. Pour les nouveaux clients, vous pouvez vous inscrire au 418 497-3587.

IMPORTANT: Pour cette période de ramonage, il est important de fermer toute ouverture conduisant à la cheminée afin d'éviter des dommages. Si vous rencontrez un problème, veuillez laisser un message clair.



Le Conseil et les employés de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup vous souhaite une belle saison estivale.



Carrefour du camion R.D.L.
 SERVICE 24h
 1-800-392-3192
 100, boul. Industriel
 Rivière-du-Loup, Qué.

Massothérapie Harmonie Corporelle
 Suzie Malenfant
 Massothérapeute agréée
 418 497-8000
 29, chemin Jacké Ouest, Saint-Hubert

Atelier de Soudure
Laurier Plourde et fils inc.
 Gilles Dumont, prop.
 11, rue du Collège
 St-Hubert de Rivière-du-Loup
 (Québec) G0L 3L0
 Tél.: 418 497-2327
 Fax: 418 497-1174
 Cell.: 418 860-8850
 Courriel: gillesdumont@xplornet.ca

CENTRE D'APPRENTISSAGE CLÉ
 www.alphaclé.com
 FORMATIONS
 français - mathématiques
 informatique - autobiographie
 aide aux devoirs parent/enfant
 éveil à la lecture
 189, rue Principale
 Saint-Cyprien QC
 G0L 2P0
 418 963-1603

ÉLECTRONIQUE MERCIER
 télécommunications sans fil
 418 862 7269
 418 862 4155
 mercier@emercier.com

RAPIDITÉ ET FIABILITÉ AU BOUT DES DOIGTS!

Les Ateliers S.R.M. enr.
 MÉCANIQUE GÉNÉRALE - MOTEUR -
 TRANSMISSION - DIFFÉRENTIEL -
 FREINS ABS - AIR CLIMATISÉ - HOSE
 HYDRAULIQUE - SOUDURE
 Le spécialiste en véhicule lourd
 Christian Ouellet
 Sophie Gamache
 5 rue David
 Trois-Pistoles
 GOL-4KO
 Service 24 h
 Mandataire de la SAAQ
 garage 418-851-2680
 cell. 418-714-1674
 fax 418-851-4586

EXCAVATION DANY OUELLET
 24, rue du Collège, C.P. 296,
 Saint-Hubert (Québec) - GOL 3L0
 Tél.: (418) 497-1915
 RBQ: 8257 570548
 Terre à pelouse - Excavation et terrassement - Déneigement - Fosse septique - Champ d'épuration - Chemin forestier

Buro PLUS
 LE GRAND RÉSEAU D'ICI
RIVIÈRE-DU-LOUP CLAVIGRAPHE (1979) LTÉE
 C.P. 400 - 383, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y9
 rdclav@qc.aira.com
 RÉGIS BERNIER
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 Tél.: (418) 862-7234
 Fax: (418) 862-4457

Scierie RG enr.
 Rino Gagné, prop.
 7 parc industriel, St-Hubert de Riv-du-Loup
 bur: 418-497-1257 maison: 418-860-4179
 Fax: 418-860-4450
 e-mail: rinogagne@sympatico.ca
 - Sciage à forfait
 - Service de Rabotage
 - Livraison disponible
 Nouveau produit:
 Lambris ext. arrondies
 et canexel en cèdre
 - Mélèzes, cèdres, autres
 - Dimensions 6 à 12pi
 - Moulures, revêtements
 etc.
Prix Compétitif!

Coiffure Aux Mille Idées
 14, Mailloux
 St-Hubert
 418 497.2130
 Bronzage
 Coiffure homme, femme, enfant

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
 S.E.N.C.R.L.
Yves Boudreault
 Avocat
 Groupe Municipal • Environnement • Expropriation
 Iberville Un, bureau 200, 1195, av. Lavigerie,
 Québec, QC G1V 4N3
 Tél.: 418-658-9971 • Cell.: 418-563-3670 • Téléc.: 418-656-6766
 yboudreault@tremblaybois.qc.ca - www.tremblaybois.qc.ca

Transport Saindon
 Transport de gravier, de concassé, de terre...
 106, chemin des Lys
 St-Hubert-de-Rivière-du-Loup
 Qc, G0L 3L0
 Égide: 418-497-1678
 Rémi: 418-497-2959

BPR | À LA PUISSANCE **TETRA TECH**
 464, boul. St-Germain Ouest, Rimouski, Québec G5L 3P1
 Tél.: 418 723-8151 | Téléc.: 418 723-7822
 bpr.ca

LE SPÉCIALISTE
 9045-2657 QUÉBEC INC.
 GARAGE GASTON DUBÉ
 122, Grande Ligne Nord
 St-Cyprien (Québec) G0L 2P0
GASTON DUBÉ
 Propriétaire
 Tél.: 418 963-5088 • Cell.: 418 863-2988 • Fax: 418 963-6461
 Sans frais: 1 866 963-5088 • Rés.: 418 963-7036
 • Freins
 • Suspension
 • Silencieux
 • Injection
 • Mécanique générale
 • Pliage de tuyaux sur place
 • Air climatisé
 • Vente d'auto usagée
AUTO GASTON DUBÉ

PROTEK HYDRAULIQUE
 Jean-Pierre Landry,
 Propriétaire
 Soudure • Usinage •
 Hydraulique •
 Unités mobiles •
 212-C, rue Témiscouata
 Rivière-du-Loup (Québec)
 G5R 2Y5
 Tél.: 418 860-2777
 Téléc.: 418 863-5888
 SERVICE 24 HEURES
418 894 3391
 protek@bellnet.ca

MR BOUCHER
 Distributeur
 Plomberie
 Chauffage
 Aqueduc
 Salle de montre
 418 862-5454
 www.mrboucher.ca



Formation en santé et sécurité du travail

En plus de celles imposées par règlement, certaines formations sont aussi fortement recommandées afin de respecter les priorités d'action de la CSST. Le Groupe ACCISST offre un vaste choix d'ateliers conçus sur mesure, autant pour une formation de base qu'un perfectionnement.

1 888 864.7578 - info@accisst.com - www.accisst.com
3175, chemin des Quatre-Bourgeois, bureau 350, Québec (Québec) G1W 2K7



Me André Lagacé, LL.B., D.D.N., Notaire et conseiller juridique

436, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3B8

À Saint-Hubert
le jeudi
Sur rendez-vous

Tél : 418-867-1876
Fax : 418-867-1114

Édifice municipal
Tél : 418-497-3194



FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.

Produits de premiers soins et de sécurité
Services aux entreprises commerciales et industrielles

228, rue Cayer
Saint-Nicolas (Québec)
G7A 3J6

Télécopieur: (418) 831-2506

Johanne Fortin
Pierre-Yves Fortin
(418) 831-2056
Cell. P-Y: (418) 951-2056
Cell. J: (418) 932-2056



Toiletage « Doux-Boils »

Tonte et toiletage pour chiens & chats

PENSION

Propriétaire:

Johanne Beaulieu

99, Principale Nord
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, (QC)
G0L 3L0
Tél.: 418-497-1342

A/C ÉLECTRIQUE 2005 Inc.



179, Commerciale
Saint-Louis-du-Ha! Ha! (Qc)
G0L 3S0

Résidentiel
Commercial • Industriel
R.B.Q.: 8327-6279-53
Entrepreneur électricien

Aurèle Ouellet, prop.
Tél.: 418-854-3247
Télec.: 418-854-6207

Nettoyage Multi-Pro Inc.

101, rue Principale
Saint-Antonin, Qué.
G0L 2J0
Tél.: (418) 862-1743
Fax: (418) 862-6229

- * Vente de produits et d'équipements d'entretien
- * Vente et réparation de laveuses à pression
- * Nettoyage de tapis et Mobilier

Distributeur autorisé:



Casse-croûte chez Dino

Pizza
Crème molle
Menus travailleurs

La Marguès pour vous servir!
Nancy Marguès propriétaire

57, chemin Taché ouest, Saint-Hubert 418 497-2224



PIÈCES D'AUTO M. MICHAUD INC.

36 TACHÉ OUEST
ST-HUBERT DE RIVIÈRE-DU-LOUP
QC, G0L 3L0

Tél: (418)497-2478
Fax: (418)497-2903

LES VARIÉTÉS DU CANTON

Ginette Michaud, propriétaire

- Courges
- Tomates
- Fines herbes
- Concombres
- Jardinières
- Boîtes à fleurs

524, Rang 5&6
Saint-Hubert de Rivière-du-Loup
G0L 3L0

Tél.: (418) 497-2614
Fax: (418) 497-1222
Courriel: ginette2000@explornet.ca

Garage Soucy Inc.

36, Taché Ouest
St-Hubert Riv-Du-Loup
G0L 3L0
Tél.: (418)-497-3535
Fax: (418)-497-2903



Les Entreprises M. April Inc.

88, des Jonquilles

Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, G0L 3L0

Téléphone : 418-497-1732 ou cellulaire au 418-714-3744

Mini excavation, terrassement, drainage, réparation de chemins,
fosses septiques, champs d'épuration, marteau hydraulique



N'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir de vous servir.

À noter que ces deux types de machineries sont sur chenilles de caoutchouc.

ABATTOIR • BOUCHERIE DENIS BEAULIEU

- Service transport d'animaux
- Abattage d'animaux
- Vente au quartier
- Débitage/Emballage



228, chemin Taché Est
Saint-Hubert (Québec)
G0L 3L0



Tél.: (418) 497-1875 Rés.: (418) 497-2266



François Lapointe

Député
Comté de Montmagny-L'Islet
Kamouraska-Rivière-du-Loup
Porte-parole de l'opposition
officielle en Tourisme et PME



Centre commercial Rivière-du-Loup
298, boulevard Armand-Thériault
3^{ème} étage, bureau 3F
Rivière-du-Loup (QC) G5R 4C2
418-868-1280
Francois.Lapointe@parl.gc.ca



Centre Mode Beaulieu

325, Temiscouata
Rivière-du-Loup, Qc G5R 2Y7
Tél 418-862-2150 Fax 418-862-5395
centremodebeaulieu@videotron.ca



Siège social : 10, chemin Taché Ouest, St-Hubert (Québec) G0L 3L0
Centres de services : 331, rue Principale, St-Modeste (Québec) G0L 3W0
190, rue Viger C.P 40, St-Épiphanie (Québec) G0L 2X0
418 497-3901 - WWW.DESJARDINS.COM - 1 800 CAISSES

Affiliée au Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent - 418 863-4058

La Caisse populaire Desjardins de Viger
Partenaire accessible en tout temps



PELLETIER et LABRIE

ARPENTEURS - GÉOMÈTRES

13, RUE ST-MAGLOIRE, C.P. 636
RIVIÈRE-DU-LOUP G5R 3Z3
418-867-4527 FAX : 418-867-3724
pelard@qc.aira.com

783A RUE COMMERCIALE NORD
TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC G0L 1E0
418-854-2128 FAX : 418-854-0051
pelacabano@bellnet.ca

BERNARD LABRIE, A.G.
Résidence : 418-867-4802

ANDRÉ PELLETIER, A.G.
Résidence : 418-867-1194